



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0292.

Cette session se tiendra le 21 août 2024 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0292

Lot 6 530 077 du cadastre du Québec, rue des Sentiers (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser un angle d'intersection de deux allées véhiculaires privées se situant entre 43° et 137° au lieu de posséder un angle qui ne doit pas être inférieur à 75° ou supérieur à 105° et ce, sur une distance minimale de 10 mètres.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de lotissement n° 2017-497, Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales, Dispositions relatives aux voies de circulation, Dispositions applicables aux intersections, Article 25, paragraphe 1 :

L'angle de l'intersection de deux rues ne doit jamais être inférieur à 75°, ni ne jamais être supérieur à 105° et ce, sur une distance minimale de 10 mètres. Dans tous les cas où les caractéristiques physiques des intersections le permettent, les intersections doivent être à angle droit (90°).

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 21 AOÛT 2024.

Donné à Wentworth-Nord, ce 6^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 6^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier